

Le Maire de Blainville demande à Madame la Sous-Préfète une autorisation pour protéger la cale de Gonneville

29/12/14

Blainville-sur-Mer

La défense contre la mer toujours à l'ordre du jour

Le maire rappelle les péripéties du dossier de demande du conseil municipal, d'une défense contre la mer à la plage de Gonneville, lors de la réunion du conseil du 28 novembre. Il a adressé à la sous-préfète, une lettre lui rappelant que « **le conseil a accepté de changer de moyens d'action en matière de défense contre la mer et de suivre les conseils de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) en tenant compte de l'annonce d'une aide financière substantielle de l'État. En conséquence, la commune a déposé un dossier reprenant les préconisations de la DDTM et sollicitant une subvention.** »

À ce jour, aucune réponse n'a été apportée quant à l'acceptation ou non de ce dossier, or le temps passe avec toujours la menace au mo-

ment des grandes marées. Dans le cas d'un rejet ou d'une acceptation sans subvention du projet de rechargement en sable avec épis en pieux de bois, le conseil renouvelle sa demande d'une autorisation d'implantation de bigs-bags tout au long des 800 m séparant la cale de Gonneville de l'entrée du havre. Le conseil autorise le maire à faire faire des travaux de défense contre la mer conformes aux plans de l'État, sous forme d'épis en pieux de bois espacés de 0,50 m et reliés par des tressages avec des rechargements en sable de la cale de Gonneville à l'entrée du havre, à demander une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime et à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2015, à hauteur de 40 %